

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2023

VISANT À RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA
FONCTION PUBLIQUE - (N° 1072)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« entre en vigueur le »

les mots :

« s'applique à compter du ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle.